



Liquidation de communauté/remploi de dons d usage

Par choukesse

Bonjour

L'achat du véhicule appartenant à la communauté a été partiellement financé grâce à la vente de mon ancien véhicule, acquis avant mariage ,dont je n 'ai pas la facture d 'achat mais uniquement le talon de mon chéquier et la preuve du débit sur mon compte personnel et grâce à des dons d 'usage que j 'ai perçu.
Comment prouver le réemploi ?

bonne journée et merci de vos retours

Par kang74

Bonjour

Il faut prouver l'origine des fonds du premier achat,le justificatif d'achat (facture) la vente du premier véhicule (qui vraisemblablement était d'une valeur moindre que l'investissement) puis le réinvestissement des fonds dans le dernier .

M'enfin au vu des décotes consécutives (c'est souvent un investissement à perte au contraire d'un achat immobilier), est ce vraiment nécessaire de s'embêter pour si peu ? (quand vous investissez un bien propre dans la communauté , vous investissez pour les deux : donc vous n'aurez que la moitié de pas grand chose)

En conclusion vous avez un avocat, et un mauvais accord vaut souvent mieux qu'un bon procès : laissez tomber si vous n'avez pas tous les justificatifs pour suivre les fonds et justifier de leur origine(et leur décote)